



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB
DC N° 08.101

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs
à compter du 1^e Juillet 2008
de la Piscine Couverte de ROYAN***
=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Mars 2008, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 31 Mars 2008 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°08/0333 en date du 31 Mars 2008 rendu exécutoire le 1^{er} Avril 2008, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 23 Mai 2007 (DC N°07/140) fixant les tarifs de la Piscine Couverte de ROYAN à compter du 1^{er} Septembre 2007 et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 29 Mai 2007,

D E C I D E

- De fixer à compter du 1^{er} Juillet 2008 les tarifs de la Piscine Couverte comme suit :

	Pour Mémoire Ancien Tarif	Nouveau Tarif
<u>I – DROIT D’ENTREE</u>		
○ <u>Entrée</u>		
- Adultes	2,90 €	2,95 €
- Militaires-Etudiants	2,05 €	2,10 €
- Scolaires (Jusqu’à 16 ans)	1,75 €	1,80 €
○ <u>Carte d’abonnement</u> (15 Entrées)		
- Adultes	29,10 €	29,70 €
- Militaires-Etudiants	19,90 €	20,30 €
- Scolaires (Jusqu’à 16 ans)	16,55 €	16,90 €
○ <u>Carte d’entrée annuelle</u> (1 Personne)	126,85 €	129,40 €
<u>II – LECONS DE NATATION</u>		
○ La leçon	13,25 €	13,50 €
○ Carte de 6 Leçons	64,70 €	66,00 €
○ Carte de 10 Leçons (Carte valable trois mois)	74,60 €	76,10 €
<u>III – LIGNES D’EAU</u>		
<i>(Hors horaires publics/Sécurité réglementaire à charge de l’organisateur)</i>		
○ Groupe (2 Lignes d’eau/Séance)	42,45 €	43,30 €
<u>IV – GYMNASTIQUE AQUATIQUE</u>		
○ La séance	6,25 €	6,40 €
○ La carte de 10 séances	58,00 €	59,15 €
<i>De reverser 50 % des montants perçus sur les séances de Gymnastique Aquatique au Personnel diplômé, chargé de mettre en œuvre cette activité.</i>		

- D’encaisser la recette correspondante au compte 70631 – Fonction 413 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l’accomplissement
des formalités légales
le 11 avril 2008

Fait à ROYAN, le 03 Avril 2008
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT